



**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Lundi 9 Avril 2018**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGNES - Mr Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE- Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS - Mr Robert PRADES
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Joel GUERIN
- Commune de LES MARTYS :
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Denis LE COZ- Mr Gilbert BATLLE
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES :
- Commune de ROQUEFERE : Mr Denis LAUSSE
- Commune de SAINT DENIS : Mr Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : Mr Eric BETEILLE - Mr HERRERO David - Mr Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS
- Commune de VILLANIERE : Mme Josette MONTECH - Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA - Mme Martine GARCIA

Absents :

- Mr Sacha DJORDJEVIC (Cuxac)- Mr Guy Jalabert (Fraise Cabardes) - Mr Regis HUC (Labastide Esparbairénque)- - Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardes) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardes) - Mr Francis BELS (Roquefere) -Mme Pascale FUMMEY, Mme Celine VINCENT (Saissac) - Mr Daniel GERI (Villaniere)

Procuration :

Mr André GUITARD de la commune des Martys à Mr Cyril DELPECH
Mr Jean-Baptiste FERRE de la commune de Cuxac a Mr Paul GRIFFE
Mr Jean-Michel COURREAU de la commune de Laprade à Mme Martine DOREMUS
Mr Gérard BONNAFOUS de la commune de Saint Denis à Mme Daniele NICOLAOU
Mr Laurent RIVES de la commune de Cuxac à Mr Jean-Pierre BOUISSET
Mme Chantal CONSTENSA de la commune de Saint-Denis à Mr LAURENT Michael
Mr David FERRE de la commune de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS

Mme Sylvie LEENHARDT de la commune de Pradelles à Mr Denis LAUSSE

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 30 votants dont 8 procurations.

Madame Danièle Nicolaou est désignée secrétaire de séance.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

En ouverture de séance, Monsieur Le Président expose la nécessité de désigner les représentants de la Communauté de Commune aux conseils d'administrations de l'EHPAD de Saissac et du foyer de vie de Cuxac-Cabardès. En effet, jusqu'à peu de temps, l'interrogation portait sur l'instance qui aurait la légitimité pour procéder à cette désignation, à savoir le CA du CIAS de la Montagne Noire ou le Conseil Communautaire. Une réponse récente des services de l'ARS et du Département, organismes de tutelle, indique que cette désignation doit être effectuée par le Conseil Communautaire.

Les conseils d'administrations de L'EHPAD de Saissac et du foyer de vie devant validé leur compte administratif avant le 30 avril, et afin d'assurer la continuité du service, il convient d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Elections des représentants de la CDC de la Montagne Noire au Conseil d'Administration du foyer de vie de CUXAC-CABARDES

Elections des représentants de la CDC de la Montagne Noire au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Saissac

Tous pour

Ces deux points seront traités après le vote du budget.

FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

La présentation effectuée lors du Conseil Communautaire est jointe à ce compte rendu.

- Approbation des comptes de gestion 2017 de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Budget Annexe Plate-forme Bois Energie

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Budget Annexe Hangar photovoltaïque

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Budget Annexe extension centrale photovoltaïque siège social

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Budget Principal

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Concernant les points sur l'approbation des comptes administratifs 2017, le Président quitte la séance et ne participe pas au vote. Monsieur Philippe Hortala, Vice-président en charge des séances préside la séance.

- Approbation des comptes Administratifs 2017 de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Budget Annexe Plate-forme Bois Energie

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

Budget Annexe Hangar photovoltaïque

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

Budget Annexe extension centrale photovoltaïque siège social

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

Budget Principal

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

Une fois ces votes effectués, Le Président réintègre la séance.

Vote affectation de résultat 2017 :

Budget Annexe Plate-forme

Pas d'affectation de résultat nécessaire, reprise des résultats suivants :

Section d'investissement : + 11 372.27
Section de fonctionnement : + 1 651.62

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Budget Annexe Hangar photovoltaïque

Reprise des résultats suivants :
Section d'investissement : - 37 633.91 €
Section de fonctionnement : 9 977.96 €
Affectation de résultat de 9 977.96 €

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Budget Annexe Extension centrale photovoltaïque

Reprise des résultats suivants :
Section d'investissement : - 53.62 €
Section de fonctionnement : 5 532.72 €
Affectation de résultat de 53.62 €

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Budget Principal

Pas d'affectation de résultat nécessaire, reprise des résultats suivants :
Section d'investissement : + 4 621.37 €
Section de fonctionnement : + 554 669.44 €

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Vote des budgets annexes 2018

Plate-Forme Bois Energie

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Hangar photovoltaïque

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Extension centrale photovoltaïque siège social

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Après analyse et présentation du coût du service des ordures ménagères, il est proposé de ne pas modifier le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à savoir 19.99 %.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Vote des quatre taxes communautaires

Après la présentation du budget, il est proposé de conserver les mêmes taux d'imposition que ceux de 2017 :

Taxe d'habitation : 7.47 %

Foncier Bâti : 9.05 %

Foncier Non Bâti : 34.71 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 15.58 %

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Vote du budget primitif 2018

Après la présentation globale du budget, Monsieur Le Président propose de voter la globalité du budget.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Avant d'aborder l'élection des membres du Conseil Communautaire au CA de l'EPAD et du foyer de vie Monsieur Le Président souhaite rappeler certains points concernant les engagements pris concernant le CIAS.

Monsieur Le Président souhaite que l'esprit solidaire du CIAS perdure, par les membres du Conseil d'Administration du CIAS, par les référents des communes, par le lien étroit de confiance et sans équivoque entre les 23 communes, la Communauté de Communes et la CIAS.

Le présent budget vient d'être voté à l'unanimité avec un montant supérieur à 5 000 000 d'euros avec une stabilité des taux. Le territoire a de nombreuses compétences avec des charges de personnel en conséquence. Le Pacte de CONFIANCE et de SOLIDARITE proposé et voté à l'unanimité en conseil communautaire est en cours de validation par les communes. Il propose une répartition libre du FPIC pour

financer le besoin de financement du CIAS de la Montagne Noire. Enfin, le magazine de la Communauté de Communes à paraître consacrera un dossier et sa couverture au CIAS.

▪ **Elections des représentants de la CDC de la Montagne Noire au Conseil d'Administration du foyer de vie de CUXAC-CABARDES**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a procédé à la création d'un centre intercommunal d'action social, le CIAS de la Montagne Noire au 1^{er} janvier 2018.

Le code de l'action sociale et des familles dans son article R315-8 prévoit que les la désignation des représentants soit effectuée dans pareil cas par l'intercommunalité.

Conformément aux statuts du foyer de vie, le nombre de représentant pour l'intercommunalité est fixé à 4.

Ces représentants, autre que le Président de l'EPCI qui devient, de droit, président de l'EHPAD, sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue.

M. le Président fait donc appel de candidatures pour les 3 sièges à pourvoir :

Sont candidats :

- Paul GRIFFE
- Stéphane BARTHAS
- Mireille GARCIA

Le conseil communautaire procède alors au vote.

Ont obtenu

- | | |
|--------------------|---------|
| - Paul GRIFFE | 30 voix |
| - Stéphane BARTHAS | 30 voix |
| - Mireille GARCIA | 30 voix |

Le CA du foyer de vie sera présidé de droit par le Président Cyril Delpech, et les membres énumérés ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du foyer de vie de Cuxac-Cabardès.

▪ **Elections des représentants de la CDC de la Montagne Noire au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Saissac**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIVOM du CABARDES gérait l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées « Las Fountetos » à SAISSAC jusqu'au 31 août 2016.

Le comité syndical, dans sa séance du 05.11.2015, avait demandé à être déchargé de cette gestion, et avait décidé de créer un Etablissement Public Autonome à compter du 1.09.2016. L'arrêté conjoint de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aude et de Madame la Directrice générale de l'A.R.S. Languedoc Roussillon Midi – Pyrénées, n° 2016 – 1151, acte cette modification.

La composition du conseil d'administration de ce nouvel établissement public autonome a été établie conformément à l'article R 315 – 8 du Code de l'action sociale et des familles, et comporte, entre autres, 3 représentants de l'E.P.C.I. à l'origine de la création de l'établissement.

Compte tenu de la dissolution du SIVOM au 31.12.2017, et du transfert de compétences à la Communauté de Communes, il convient donc de désigner 3 conseillers communautaires pour siéger au conseil d'administration de cet établissement.

Ces représentants, autre que le Président de l'EPCI qui devient, de droit, président de l'EHPAD, sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue.

M. le Président fait donc appel de candidatures pour les deux sièges à pourvoir :

Sont candidats :

M. BETEILLE Eric

Mme CONSTANSA Chantal

Le conseil communautaire procède alors au vote.

Ont obtenu	M. BETEILLE Eric	30	voix
	Mme CONSTANSA Chantal	30	voix

M. BETEILLE et Mme CONSTANSA sont donc élus à la majorité absolue.

Le conseil communautaire désigne donc comme représentants de la Communauté de Communes de la Montagne Noire au Conseil d'Administration de l'EHPAD :

- M. DELPECH Cyril Président (président de droit)
- M. BETEILLE Eric
- Mme CONSTANSA Chantal

20 h 30 fin de séance